



**PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mai 2015, 20h**

Présents : Guy ROGUET, Béatriz MAYORAZ, Laurent VANDERSCHAEGHE, Michel SALLIN, Christian DEFAGO, Olivier RAMBOSSON, Mihajlo ANDRIC, Eric COLLOMB, Angela SIMONDETTO, Marie-Laure SERRE, Anna ZANZOTTERA, Cédric COGNIOL, Maurice BADIN

Absents excusés : Myriam GRATS, Isabelle FREYDOZ, Christelle SAGE, Annick DUPRAZ, Jean-Claude REY

Absents : Marie-Pierre BENE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Il organise un tour de table afin que les invités du Conseil et les conseillers se présentent.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente (CM du 09.05.2015)

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. Contrôle du quorum

Le quorum est atteint lorsque 10 conseillers sont présents, tel était le cas avec 13 conseillers présents.

3. Contrôle des délégations de vote

- Myriam GRATS donne pouvoir à L. Vanderschaeghe
- Isabelle FREYDOZ donne pouvoir à A. Simondetto
- Christelle SAGE donne pouvoir à E. Collomb
- Annick DUPRAZ donne pouvoir à B. Mayoraz.

4. Désignation d'un secrétaire de séance

Béatriz MAYORAZ est désignée secrétaire de séance.

5. Tirage au sort : prochains invités du CM

- | | |
|----------------------|------------------|
| - DUPRAZ Annie | - GRENARD Sophie |
| - BADIN Marie-Claire | - LE BARS Guirec |
| - SAUVE Emilie | - SAVIGNY Alain |
| - SOLIER Nadia | |

6. Octroi d'une indemnité à Christelle SAGE, conseillère déléguée

Monsieur le Maire précise que Christelle SAGE se voit attribuer une délégation.

Monsieur le Maire lui délègue – toujours sous sa responsabilité et son contrôle – les fonctions de conseillère déléguée au budget communal ; à ce titre, elle sera notamment chargée de :

- l'élaboration du budget et de son suivi,
- l'élaboration de documents de gestion budgétaire et financière,
- des relations avec les partenaires financiers.

Elle sera autorisée à signer des documents d'ordres administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales, jusqu'à 2 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 15 avril 2015 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
Vu l'arrêté du 11 mai 2015 n°A2015_030 portant délégation de fonction et de signature à Madame Christelle SAGE,

En application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa 3, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal décide à la majorité d'allouer une indemnité de fonction à Christelle SAGE, conseillère déléguée au budget communal par arrêté en date du 11 mai 2015 et fixe le taux d'indemnité à 7,80 % de l'indice brut 1015, (soit 296.51€, 3 179,54 €.)

1 abstention

7. Réaménagement du local technique : avenant n°1 au lot n°6

Monsieur le Maire explique que le carrelage prévu initialement ne convient pas. Afin d'améliorer le projet, un carrelage 30 x 60 cm au lieu de 30 x 30 cm est préférable.

Montant initial du marché pour ce lot : 7 533,44 € HT

Montant de l'avenant selon devis : 297,30 € HT (3,95% du marché)

Nouveau montant du marché : 7 830,74 € HT

Soit 9 396,89 € TTC

Après délibération, le Conseil autorise à la majorité la signature de cet avenant.

1 abstention

8. Lancement de consultation pour le chauffage de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique que le chauffage de la salle polyvalente consomme beaucoup d'énergie ; le coût engendré en est largement impacté.

Une étude a été réalisée par le Cabinet Fradet afin de connaître la meilleure option en vue de diminuer la consommation. Au vue de cette étude et après analyse, la commission bâtiment propose qu'une Pompe à chaleur gaz à absorption avec ventilo-convecteurs avec une option pour l'eau chaude, soit installée, soit un investissement de 90 000 € HT environ.

Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité le lancement de la consultation pour le chauffage de la salle polyvalente.

9. Ventes de parcelles places de l'église : ANNULE ET REMPLACE délibération D2014-12

Considérant que la délibération D2014-12 est erronée en ce qu'elle précise que l'ensemble des montants afférents à ce projet ont été acquittés par les parties en présence, il convient de l'annuler et de la remplacer afin de permettre à monsieur le Maire de signer des actes de vente de ce parcelles. Telle est la proposition faite et acceptée à l'unanimité par le Conseil après délibération.

10. Urbanisme – Michel SALLIN

10.1. Autorisations d'urbanisme

10.1.1. Déclarations préalables

- DELLO BUONO Sergio, route du Châble : Piscine enterrée
- SCHEFFRE David, passage de la Fontaine : Création de 3 ouvertures en façade France
- Ecologis SARL, Chemin de Bel Air : Pose d'un système de panneaux solaires
- NADJI Leila, Chemin de Chez Villet : Création d'une chambre dans le garage et ouverture de façade
- BAJARD Yann, route de Chez Jolliet : Pose de vélux et réfection de la toiture

10.1.2. Permis de construire

- SNC ALPES : collectif de 12 logements à Malchamp
- Immobilière Savoie-Léman : collectif de 14 logements, Grossaz

10.1.3. Transfert de permis de construire

- PC BONNET Pascale transféré à Mme M. NID BOUKDIR Lhassane, Allée des Sorbiers : construction de 2 logements

10.1.4. Permis de construire modificatif

- Immobilière Savoie-Léman : modification des ouvertures et des vélux, Les vergers de Malchamp, Route du Chable

10.2. Déclaration d'intention d'aliéner

- Vente Mme Morel-Tivan aux Consorts Papadopoulos : bien non bâti sis 214 chemin de Chez Villet (division foncière en cours) – 818 m²,
- Vente M. Bertrand aux Consorts Faustino Da Silva : bâti sis 221 route de Présilly – 390 m².

11. Questions diverses

- Réunion de hameau Chez Jolliet : Laurent Vanderschaeghe précise que la réunion aura lieu le 11 juin, de 18h30 à 20h. L'objectif est d'informer les habitants des futurs projets dans le secteur, notamment l'enfouissement des réseaux secs, la fibre optique et l'éclairage public. Monsieur le Maire précise que concernant de l'éclairage dans la rue principale de la Commune, nous sommes en attente d'un devis.
- Marie-Laure SERRE émet l'idée d'installer un container à vêtements dans la Commune, sur l'initiative de l'association La Fibre du tri. Monsieur le Maire explique qu'un container sera installé sur chaque commune.

12. Information Commissions et CCG

- Economie : des annonces ont été réalisées concernant le pôle médical, l'auberge et le local commercial
- Bâtiment : les travaux d'extension de la façade de l'école a empiété durant trois jours sur le temps scolaire mais tout s'est bien déroulé. Les jeux de l'école seront rénovés courant juin.
- CCG : Michel SALLIN évoque la problématique de non prise en compte des plus petites communes par la CCG. Il regrette que la ville-centre et les plus grandes soient systématiquement au centre des débats. Les Conseillers discutent et débattent sur ce problème ; Monsieur le Maire l'évoquera en bureau communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h25.

Le Maire,
Guy ROGUET



La secrétaire de séance,
Béatrix MAYORAZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Béatrix Mayoraz', written over a horizontal line.